

**MINSANTE 177 du
28/10/2020**

Utilisation des tests Antigéniques

Le 3/11/2020

tests antigéniques chez les personnes symptomatiques de moins de 65 ans et sans facteur de risque de développer une forme grave

lorsque les signes cliniques évoquant la maladie ont débuté **depuis moins de quatre jours (≤ 4 jours)**.

Un test antigénique positif ne nécessite pas de confirmation par un test RT-PCR ou PCR-LAMP.

Doctrine d'usage des tests antigéniques SARS-CoV2 chez les personnes asymptomatiques

a. Personnes-contacts détectées isolément ou au sein d'un cluster : RT PCR

b. Dans le cadre d'un dépistage ciblé :

- Les **personnels asymptomatiques des établissements de santé et des établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées et des personnes handicapées à risque de développer des formes graves₁**, en particulier à leur retour de congé, dans un objectif de protection des personnes vulnérables;
- Les **patients admis en urgence dans un établissement de santé₂**, pour prendre les bonnes décisions de prise en charge (pour une hospitalisation après passage aux urgences par exemple) ;
- Les **passagers aériens₃**,

- **Si le résultat est positif : isolement immédiat, prise en charge médicale et contact-tracing ;**
- **Si le résultat est négatif : ne pas confirmer par RT-PCR** tout en indiquant au patient l'importance de respecter les gestes barrières et la nécessité de se faire tester en cas d'apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19.

ARS OCCITANIE : 408 000 tests antigéniques en septembre Octobre : ars31-crise@ars.sante.fr

Il est d'ores et déjà demandé aux établissements de santé publics et privés de s'organiser pour s'approvisionner soit de façon autonome, soit en se regroupant (GHT et/ou réponse mutualisée), les commandes du consortium Resah/UniHA et de Santé publique France ayant seulement vocation à assurer la transition.

Les établissements médico-sociaux (EHPAD, ESMS) s'approvisionneront en tests auprès des établissements de santé qui en disposent, pour la réalisation des opérations programmées au retour des vacances de la Toussaint,

Présence de symptômes ?

OUI

>4 jours

RT-PCR

≤4 jours

A risque et/ou
>65ans

RT-PCR

Pas de risque

Antigéniques
RT-PCR

Sensibilité >80%
Spécificité > 99%

NON

Cas contact
Cluster

RT-PCR

Dépistage

Antigéniques
RT-PCR

Sensibilité >80%
Spécificité > 99%

- Aéroports;
- Etablissements d'enseignement supérieur;
- Personnels des EHPAD;
- Patients admis aux urgence.

l'identification électronique se fera automatiquement par le dispositif "Pro Santé Connect" (déjà utilisé par plusieurs services régionaux et nationaux comme "Pro Stop Covid" qui permettait à un professionnel de santé de générer un QR code d'activation du statut virologique positif dans l'application "**Tous anti Covid**").

Le système est basé sur des moyens d'identification électroniques (CPS / e-CPS) déjà distribués à une large partie des professionnels, notamment libéraux (couverture exhaustive pour les médecins et les pharmaciens, couverture partielle sur les infirmiers salariés ou libéraux). Le contrôle d'accès (en écriture et en lecture sur les examens saisis par le même professionnel) sera basé la profession (médecin, infirmier, pharmacien) et non sur la structure d'emploi ou d'autres critères.

support téléphonique des cartes : 0 825 852 000 (0,06 euros / min).